

EN BREF :

- Vignoble – état de la situation.
- Le blanc dans la vigne.
- Mildiou dans la vigne.

VIGNOBLE - ÉTAT DE LA SITUATION

Régions à l'ouest (Montérégie, Laval, Laurentides)

- Le stade « pousse de 3 à 8 cm » est atteint dans la plupart des vignobles. Dans plusieurs vignobles, le stade « pousse de 10 à 20 cm » est atteint sur les cultivars les plus hâtifs et les grappes sont bien visibles.
- Insectes : la punaise terne adulte est présente mais aucun dégât n'a été observé.
- Maladies : plusieurs vignobles n'ont pas encore nécessité de traitement, car aucune maladie n'est encore observée. Cependant, des traitements contre l'excoriose ont été faits sur certains cultivars sensibles qui ont présenté des symptômes en 2004.

Estrie

- Le stade « pousse 3 à 8 cm » est atteint sur la plupart des sites.

Centre-du-Québec

- Le stade « bouton éclaté » à « pousse 3 à 8 cm » est atteint sur la plupart des sites. Le stade « pousse 10 à 20 cm » est observé sur les sites les plus chauds. Aucune maladie n'a encore été observée.
- Présence de punaises ternes mais aucun dégât n'a été observé.

Régions à l'est (Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent)

- Le stade « sortie des feuilles » à « bouton éclaté » est atteint sur la plupart des sites. Les régions plus froides sont au stade « pointe verte ».
- Des traitements contre l'antracnose ont été faits sur certains cultivars sensibles qui ont présenté des symptômes en 2004.

Le **liage** se poursuit dans toutes les régions. Cette opération consiste à attacher les baguettes de sarment après les fils de fer. Elle permet de donner une forme à la végétation pour obtenir une bonne pénétration du soleil à l'intérieur du feuillage et pour empêcher toutes les maladies dues à l'entassement.

LE BLANC (OÏDIUM) DANS LA VIGNE

Dans les régions les plus chaudes, le **stade trois à cinq feuilles (pousses 10 à 15 cm)** est atteint sur certains cultivars. Le Guide de recommandations pour les cultures fruitières 2004-2005 de l'OMAF (Ontario) recommande un premier traitement à ce stade. Les produits cités sont les suivants :

- NOVA 40W
- DIKAR
- MICROSCOPIC WETTABLE SULPHUR
- KUMULUS

Mise en garde : ne pas utiliser le NOVA plus de 3 fois par année.

Ce premier traitement est recommandé en Ontario pour protéger les jeunes feuilles et les bouquets floraux en développement. Les intervalles entre les pulvérisations sont d'environ 7 à 10 jours. Diminuer l'intervalle à 7 jours si les conditions sont pluvieuses.

Les cultivars Merlot, Seyval blanc et Chancellor sont très sensibles à cette maladie tandis que Baco Noir, De Chaunac, Foch, Concord et Fredonia sont moyennement sensibles. Cependant, ne pas traiter les cultivars qui ont démontré une résistance à cette maladie les années antérieures.

Les premiers résultats de recherche menés par Odile Carisse et Réjean Bacon du CRDH de Saint-Jean-sur-le-Richelieu (AAC) ont démontré que les traitements pourraient débuter beaucoup plus tard. Ils ont développé un modèle de prévision qui est encore au stade de validation. Un bulletin d'information a été rédigé par ces deux chercheurs en 2004 (bulletin d'information **No 10** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b10pf04.pdf>) du 7 mai 2004).

Consulter votre conseiller pour connaître la meilleure stratégie de lutte.

MILDIOU DANS LA VIGNE

Si les conditions climatiques chaudes persistent, le stade pour le premier traitement soit « **pousse 20 à 25 cm** » risque d'être atteint dans les régions les plus chaudes. C'est le moment d'appliquer un premier traitement s'il y a un historique de présence de cette maladie sur certains de vos cultivars.

Les cultivars connus comme très sensibles sont : Chancellor et Fredonia. Les cultivars Merlot, Seyval Blanc, Vidal 256 et Concord sont moyennement sensibles tandis que Baco Noir, De Chaunac et Foch sont légèrement sensibles.

Le **RIDOMIL GOLD MZ** qui est systémique et éradicant est indiqué seulement si les conditions d'infections sont à leur optimum soit :

- 3 à 4 jours de pluie.
- Stade critique est atteint.
- Le cultivar a démontré une sensibilité les années antérieures.



Ce produit ne peut être appliqué qu'une seule fois par année et seulement avant la floraison. Un nouveau fongicide systémique vient d'être homologué, soit le ABOUND 80WG. Il doit être utilisé avec beaucoup de précaution, car il est très **phytotoxique** pour les pommiers.

Dans les autres circonstances, à partir du stade « **pousse 20 à 25 cm** », vous pouvez protéger les cultivars sensibles avec les fongicides suivants:

- DIKAR
- FOLPAN 50WP
- GAVEL 75DF
- MAESTRO 80DF
- SUPRA CAPTAN 80WDG
- MANZATE 200W
- POLYRAM DF
- SOVRAN

Sovran ne doit pas être appliqué plus de 4 fois par année. Faire un maximum de deux pulvérisations consécutives de ce produit et garder 14 jours d'intervalle entre les deux pulvérisations. Le SOVRAN est phytotoxique pour certains cultivars de cerisiers.

Si la floraison est retardée ou si de la pluie est prévue, répéter le traitement. Lire attentivement les étiquettes. Consulter votre conseiller pour une bonne stratégie de lutte.

Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Rédigé par :

Ginette H. Laplante, d.t.a., Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS
LUC URBAIN, agronome - Avertisseur
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8121, poste 235 - Télécopieur : (418) 386-8345
Courriel : Luc.Urbain@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – petits fruits – 1^{er} juin 2005

